

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 14 avril 2014

4.14 Commission Paritaire des Marchés de Plein vent – désignation des membres

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ASSAMTI, M. MONTES, Mme GOMES-NASCIMENTO, M. BOUKHACHBA, Mme DHOURY, M. AKABLI, M. N'DIAYE, M. DEME, Mme BARBETTE, M. LELONG, Mmes MOUSSATEN, SAVAS, M. ATAKAYA, Mme MEHADJI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M'BAYE-DIAO, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN
Mme FAZAL
M. FRÉMINE
M. RIFI SAIDI

Pouvoir à : M.LEMAIRE
Pouvoir à : M. CABARET
Pouvoir à : M. BOULHAMANE
Pouvoir à : Mme MAUPIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 39 |

■ **Rapport de présentation :**

Madame Fabienne LAMBRE, maire-adjointe, expose :

Les marchés forains des mercredis, jeudis, et samedis matins situés place du Champ de Mars et place Carnot, apportent au consommateur un service de proximité et une offre commerciale diversifiée. Leur impact économique au sein du commerce local de proximité est très important.

Situés sur le domaine public communal, le marché relève de l'autorité du maire et de ses pouvoirs de police. Il est également encadré par un règlement. Cependant il est nécessaire d'organiser et de suivre la gestion pratique du marché. Or la créativité et l'efficacité d'un marché commandent de développer la concertation avec ses professionnels. Pour cela, il a été créé une commission paritaire des marchés. La composition et les missions de cette commission sont les suivantes :

Sa composition :

- Le Maire ;
- L'adjoint au maire chargé du développement économique local et du commerce ;
- 3 conseillers municipaux ;
- 3 représentants élus des commerçants non sédentaires, fréquentant le marché en tant qu'abonnés.

Ses missions :

- Emettre un avis sur :
- Tous les dossiers qui lui sont soumis ;
 - Les attributions d'emplacements abonnés ;

maintenant !

- L'octroi d'un délai de tolérance en cas d'inoccupation d'un emplacement par un abonné en raison de maladie ou tout autre événement jugé suffisamment sérieux ;
- La fixation des tarifs de droit de place ;
- Les différends qui peuvent exister dans l'application du règlement des marchés ;
- L'organisation et le fonctionnement général du marché.

Il vous est proposé de désigner 3 conseillers municipaux appelés à siéger.

Les candidats proposés sont :

Pour la liste «Creil une ambition partagée» :

Luisa GOMES- NASCIMENTO

Babacar NDIAYE

Eric MONTES

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant la nécessité de désigner cinq membres titulaires et cinq membres suppléants du conseil municipal pour représenter la Ville au sein du comité du SE60,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de désigner :

Mme Luisa GOMES NASCIMENTO

M. Babacar N'DIAYE

M. Eric MONTES

élus, appelés à siéger à la commission paritaire des marchés de plein vent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 AVR. 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié conforme au véritable document
Creil le 18/04/2014

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

